

APRÈS ART. 8

N° 19207

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 19207

présenté par

M. Brotherson, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot, M. Monnet, M. Nadeau et M. Peu

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 8, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.